

058 345 51 50, martin.eugster@tg.ch  
Frauenfeld, 20 septembre 2018

## Rapport annuel 2018

Chers Collègues,

Depuis la dernière Assemblée Générale, beaucoup de choses se sont passées dans le secteur des déchets et le Cercle Déchets a pu aborder de nombreux thèmes. J'aimerais développer ici ce sujet.

L'élaboration de l'aide à l'exécution de l'OLED a été un axe de travail important. Pour travailler sur les différentes thématiques, l'OFEV a mis sur pied de nombreux groupes de travail composés de responsables déchets des services cantonaux et de représentants de la branche. Bien que cela représente un effort considérable pour nous tous, c'est également une occasion unique de façonner la future mise en œuvre de l'OLED. La collaboration avec l'OFEV se déroule bien et les premiers résultats sont d'ores et déjà disponibles. Pour les modules « échantillonnage des déchets solides », « rapport », « déchets de chantier – diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », « valorisation et stockage définitif des laitiers d'aciérie », « installation de compostage et de méthanisation – liste positive des biodéchets » et « décharges – estimation de la mise en danger », la consultation est terminée et la publication imminente. La consultation relative aux modules « disposition générale de l'OLED », « déchets de chantier valorisation des matériaux d'excavation et de percement » et « élimination des déchets contenant de l'amiante » débutera encore durant le cours de cette année. L'achèvement et la mise à jour de l'aide à l'exécution de l'OLED sont et resteront un défi pour toutes les personnes concernées. Le Cercle Déchets continuera à être impliqué dans ce processus, soutenant une application harmonisée et pratique de l'aide à l'exécution.

Par ailleurs, l'aide à l'exécution sur l'élimination des déchets médicaux est en cours de mise à jour et l'aide à l'exécution relative au financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de causalité a été révisée. Là encore les services cantonaux ont été bien impliqués.

En raison de la confusion générée par la question de l'élimination des cendres de bois provenant de l'incinération de bois naturel, l'OFEV a invité les représentants de

la branche ainsi que les cantons autour d'une table ronde. Les cantons ont résisté avec succès à la réintroduction des dépôts de cendres de bois dans les décharges de type B, pour une question de protection des eaux. D'ici quelques semaines, l'OLED sera modifiée afin d'autoriser le déversement de cendres de grille et de foyer ainsi que les cendres volantes issues de l'utilisation thermique de bois de chauffage dans les décharges de type D et E. Pour les cendres de grille et de foyer issues du traitement thermique de bois qui n'est pas réputé bois de chauffage, les valeurs limites du COT doivent être respectées. Concernant les cendres volantes et les poussières de filtre issues du traitement thermique de bois qui n'est pas réputé bois de chauffage, elles peuvent être stockées définitivement dans les décharges de type D ou E jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Les règles du jeu pour la prochaine période de chauffage doivent être clarifiées et l'élimination être à nouveau fonctionnelle.

Un futur changement de l'OLED concerne la date limite de l'obligation de rendre compte. Ce délai sera prolongé de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Cercle Déchets salue cette prolongation. Sous la direction de l'OFEV et en coopération étroite avec le Cercle Déchets, le développement d'une solution de base de données à l'échelle suisse visant à fusionner les obligations de l'OLED, l'OMoD et l'OTAS se poursuit de manière intense. En 2017, les cantons ont approuvé une contribution financière de CHF 40'000.- pour l'initialisation du projet. Un appel d'offre public ainsi que la réalisation du projet sont prévus pour 2019 et 2020. Il est très gratifiant de voir que l'OFEV a repris les préoccupations des cantons et avance avec un fort engagement. Ainsi, le nouveau « portail déchets et matières premières » pourra probablement démarrer ses activités à temps.

Le dialogue des ressources a été présenté et lancé publiquement à l'occasion du symposium de Swiss Green Economy qui s'est déroulé le 30 octobre 2017 à Winterthur. La CCE et le Cercle Déchets ont préconisé, durant le processus du dialogue, une responsabilité accrue des producteurs et des consommateurs. Maintenant, le nouveau slogan « les producteurs, les consommateurs et tous les autres acteurs assument la responsabilité de l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie » doit vivre.

Le sens ou le non-sens de la collecte séparée des déchets plastiques ménagers a fait l'objet de discussions approfondies au cours de cette dernière année. A l'occasion d'une conférence sur la collecte des matières plastiques, le 14 novembre 2017, la vision commune de l'OFEV, de l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC) et du Cercle Déchets a été présentée publiquement. A l'avenir, il est important de continuer sur cette voie et de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre.

La collecte des déchets urbains par des prestataires privés et commerciaux affecte les monopoles cantonaux et communaux, et pas uniquement dans la collecte du plastique. Pour que la collecte séparée fonctionne correctement, des exigences uniformes à l'échelle suisse sont requises. Sous la responsabilité de l'OFEV, l'ASIC et le Cercle Déchets préparent, en collaboration avec les acteurs de la branche, des con-

cessions-types pour l'élimination des déchets urbains. Les travaux à ce sujet sont déjà bien entamés.

La Littering-Toolbox a été repensée et rendue publique en novembre 2017. Les communes et les villes devraient pouvoir y trouver des informations pertinentes pour la planification de mesures contre le Littering. Le projet est soutenu par l'OFEV, l'ASIC, la Principauté de Liechtenstein et par 17 cantons.

En outre, le Cercle Déchets a recommandé deux cours dans le domaine de la formation continue, les cours pratiques proposés par Swiss Recycling et une nouvelle offre de formation et de perfectionnement de l'Inspectorat Suisse du compostage et de la méthanisation. Le financement par les cantons pourrait être assuré pour les deux offres. La coordination et la garantie de la qualité du nombre croissant de cours et surtout la question de la reconnaissance des certificats de formation continueront de nous préoccuper pour les années à venir. Les acteurs de la branche se sont repositionnés dans le domaine de l'éducation et de la formation et ont fondé l'Ortra Gestion des déchets et des matières premières. Cela a permis de créer une base prometteuse pour une coopération coordonnée entre les autorités et les acteurs de la branche.

Le développement d'une économie durable et soutenue des déchets et des matières premières nécessite la coopération de tous les acteurs concernés. Ces dernières années, les autorités à tous les niveaux, les représentants de la gestion des déchets, du commerce et de la société se sont beaucoup rapprochés. Parmi les facteurs contributifs, on peut citer les nombreuses activités en lien avec la préparation de l'aide à l'exécution de l'OLED, les échanges intensifs dans le cadre du dialogue des ressources, les discussions controversées sur l'introduction de la collecte de plastiques, et enfin, l'action des cantons au travers du Cercle Déchets.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les représentants des offices cantonaux ainsi que les collaborateurs de l'OFEV pour leur excellente coopération et les nombreuses discussions constructives. Je voudrais également exprimer mes remerciements aux membres du comité directeur pour leur grand engagement et les échanges fructueux orientés solution.

20 septembre 2018

Le Président  
Martin Eugster

#### **Distribution**

- Responsables déchets des services cantonaux
- Office fédéral de l'environnement, Division Déchets et matières premières
- Comité directeur CCE Suisse